

Des crédits à la consommation accordés par les entreprises



© 2026 Les Echos Publishing

Les entreprises pourront prochainement accorder des crédits à la consommation à leurs clients lorsque ces crédits seront complémentaires à la vente ou à la location des biens ou des services qu'elles offrent.

Bail rural : gare à l'obligation d'exploiter personnellement le fonds loué !



© 2026 Les Echos Publishing

L'exploitant agricole qui a régulièrement recours aux services d'une entreprise pour effectuer des travaux sur les terres

louées à tel point qu'il peut être considéré comme ayant cessé de les exploiter personnellement s'expose à la résiliation de son bail.

L'action en revendication d'un bien vendu avec réserve de propriété



© 2026 Les Echos Publishing

Lorsqu'un bien a été vendu avec réserve de propriété jusqu'au paiement intégral du prix, le vendeur peut revendiquer le bien en cas de défaut de paiement du prix par l'acheteur même si la créance du prix de vente est prescrite.

Prenez connaissance de votre nouveau code APE !



© 2026 Les Echos Publishing

Le 1^{er} janvier 2027, une nouvelle nomenclature d'activités française (NAF) entrera en vigueur. Établie à la suite de la mise à jour de la nomenclature des activités économiques dans l'Union européenne, avec laquelle elle partage la même structure, cette NAF nouvelle version (NAF 2025) remplacera donc celle en vigueur en France depuis 2007. Elle répond ainsi à l'émergence de nouvelles activités.

Rappel : la nomenclature d'activités française (NAF) sert principalement à faciliter l'organisation de l'information économique et sociale en permettant le classement des activités économiques. En référence à cette nomenclature, un code correspondant à l'activité principale exercée (le fameux code APE) est attribué par l'Insee à chaque entreprise et à chaque établissement inscrit au répertoire national d'identité des entreprises (le répertoire Sirene). Composé de quatre chiffres et d'une lettre, ce code permet notamment aux administrations fiscales et sociales de connaître l'activité d'une entreprise et donc d'identifier les réglementations, la fiscalité ou encore les formalités auxquelles elle est soumise. Il doit figurer sur les bulletins de salaire émis par l'entreprise.

Consulter son nouveau code APE

En pratique, un nouveau code APE, qui n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2027, sera donc attribué par l'Insee aux entreprises. Sachant que ces dernières peuvent d'ores et déjà en prendre connaissance sur [le site sirene.gouv.fr](https://www.sirene.gouv.fr), ce qui

leur permettra de vérifier qu'il correspond bien à leur activité principale. Pour ce faire, il leur suffit de renseigner leur numéro SIREN.

À noter : au cas où ce nouveau code ne correspondrait pas à l'activité principale de l'entreprise, elle pourrait demander à le modifier. Cette demande, qui peut s'effectuer [en ligne](#), nécessite de disposer d'un compte ProConnect. À défaut, un formulaire à remplir manuellement est proposé.

[Décret n° 2025-736 du 31 juillet 2025, JO du 1er août](#)

© 2026 Les Echos Publishing

Vente d'un local commercial conclue au mépris du droit de préférence du locataire



© 2026 Les Echos Publishing

Lorsque le propriétaire a vendu un local commercial sans avoir respecté le droit de préférence du locataire, ce dernier peut faire annuler la vente en agissant en justice dans un délai de 2 ans.

Violation d'une clause de non-concurrence par un agent commercial



© 2026 Les Echos Publishing

Pour pouvoir donner lieu à indemnisation, la violation d'une clause de non-concurrence par un agent commercial doit avoir causé un préjudice à l'entreprise au profit de laquelle elle a été souscrite.

Formation des bénévoles : appel à projets 2026 du FDVA



© 2026 Les Echos Publishing

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) a

lancé sa campagne annuelle destinée à financer les formations des bénévoles œuvrant dans les associations.

Peuvent être financées les formations collectives bénéficiant à l'association et à son développement et destinées aux bénévoles réguliers ou à ceux sur le point de prendre des responsabilités tout au long de l'année. Sont donc exclus les bénévoles intervenant de façon ponctuelle dans l'association.

Exceptions : ce financement n'est pas ouvert aux associations agréées œuvrant dans le domaine des activités physiques et sportives, à celles qui défendent et/ou représentent un secteur professionnel, ni à celles qui défendent essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent (au regard de leur objet statutaire ainsi que de leurs activités réelles de lobbying).

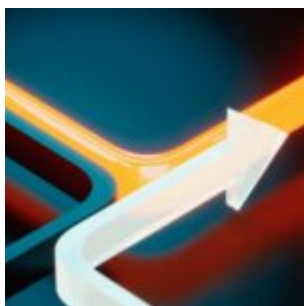
Cette année, les associations nationales peuvent répondre à l'[appel à projets](#) jusqu'au 1^{er} mars 2026 inclus. Elles doivent déposer leur demande de subvention de façon dématérialisée via le télé-service [Le Compte Asso](#) (fiche n° 3660, FDVA-sous dispositif pluriannuel).

À noter : les demandes de subventions nationales doivent être présentées pour 3 ans (accompagnement pluriannuel 2026-2028).

© 2026 Les Echos Publishing

Cession de parts sociales : conditions de validité d'une

clause de non-concurrence



© 2026 Les Echos Publishing

Une clause de non-concurrence souscrite par un associé lorsqu'il cède ses parts sociales doit prévoir une contrepartie financière dès lors que ce dernier est également salarié de la société au moment où il souscrit l'engagement de non-concurrence.

Les tarifs des annonces légales en hausse en 2026



© 2026 Les Echos Publishing

En 2026, les tarifs des annonces légales facturées au caractère augmentent légèrement de même que celui des annonces légales faisant l'objet d'une tarification au forfait.

FDVA formation Certif'Asso : appel à projets national 2026



© 2026 Les Echos Publishing

Les associations nationales qui ont obtenu l'autorisation préfectorale Certif'Asso ont jusqu'au 15 mars 2026 pour demander une subvention au Fonds pour le développement de la vie associative.